

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JUIN 2022

## Délibération n°2022 – 11 : règlement de site du Quadrilatère Richelieu

Vu la convention d'utilisation n°075-2016-0405 signée le 14 décembre 2016 entre l'Etat et l'ENC en tant qu'utilisateur secondaire, et en particulier son article 2 alinéa 2,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 21 juin 2022,

## **APPROUVE**

le règlement de site du Quadrilatère Richelieu, et autorise la directrice de l'Ecole nationale des chartes à le signer.

Nombre de votants: 18

Pour: 18 Contre: 0 Abstention: 0

> Le vice-président du conseil d'administration de l'Ecole nationale des chartes

Bruno RICARD

Membre du campus Condorcet

65, rue de Richelieu F-75002 Paris T +33 (0)1 55 42 75 00

<u>Annexe à la délibération</u>: règlement de site du Quadrilatère Richelieu et ses six annexes.